



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 24 octobre 2019

Présents : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Marie BENASSAYAG, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Auguste VEROLA

Suppléants : Monsieur Jean-Paul DAVID, Madame Janine GILLETTA, Madame Marie-Louise GOURDON, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Michelle SALUCKI, Madame Vanessa SIEGEL

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY

**RAPPORT N° 19-29 - MODIFICATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE
CONSTRUCTION DE CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS.**

Lors de sa séance du 14 mai 2019, le conseil d'administration a arrêté les programmes relatifs aux opérations de construction des centres d'incendie et de secours de Tourrette-Levens, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Martin-du-Var, Roquefort-les-pins, Roquebillière, La Turbie et Puget-Théniers, ainsi que les autorisations de programmes (AP) et les crédits de paiement (CP) correspondants.

Ce rapport a pour objet d'actualiser ou de recalibrer, au regard de l'avancée des opérations, les crédits de paiement correspondants.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver la nouvelle répartition des crédits de paiement (CP) pour les centres d'incendie et de secours de Tourrette-Levens, Saint-Martin-du-Var, Roquefort-les-pins, La Turbie, et Puget- Théniers, détaillée dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

OPERATIONS	AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDIT DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021
TOURRETTE-LEVENS	3 000 000 €	143 953 €	1 017 504 €	1 838 543 €	
SAINT -LAURENT-DU VAR	3 200 000 €	837 336 €	2 362 664		
SAINT-MARTIN-DU-VAR	5 500 000 €	1 944 €	374 000 €	2 910 000 €	2 214 056 €
ROQUEFORT-LES-PINS	3 050 000 €	106 625 €	1 457 169 €	1 486 206 €	
ROQUEBILIERE	2 000 000 €	7 740 €	338 000 €	1 654 260 €	
LA TURBIE	4 800 000 €	180 545 €	1 642 980 €	2 450 000 €	526 475 €
PUGET-THENIERS	4 880 000 €		413 000 €	2 412 000 €	2 055 000 €
TOTAL	26 430 000 €	1 278 143 €	7 605 317 €	12 751 009 €	4 795 531 €

Les crédits de paiements 2019 sont inscrits à la décision modificative n°1 de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la nouvelle répartition des crédits de paiement pour les centres d'incendie et de secours de Tourrette-Levens, Saint-Martin-du-Var, Roquefort-les-pins, La Turbie, et Puget-Théniers, détaillée dans le tableau récapitulatif ci-dessus.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*

Charles-Ange GINESY